

Division des élèves et de la scolarité

Affaire suivie par :

Laurence BEURIER

Tél : 03 84 46 69 32

Mél : ce.des.dsden90@ac-besancon.fr

Place de la révolution française – CS 60129
90003 Belfort cedex

Belfort, le 26 avril 2021

Mesdames et messieurs les principaux de
collège

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : « Semaine nationale de la marche et du vélo »

La Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du 17 au 21 mai 2021, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur. La Semaine nationale de la marche et du vélo peut s'articuler avec l'opération « Mai à vélo » soutenue notamment par le ministère de la transition écologique.

Au cours de cet événement, les écoles et collèges pourront programmer des actions pour sensibiliser les élèves aux modes actifs de déplacement, notamment la marche et le vélo, afin de promouvoir les mobilités citoyennes. L'école ou le collège, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement, sur le temps scolaire, un déplacement à pied ou à vélo ou toute action de sensibilisation, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la sécurité en favorisant des projets interdisciplinaires et interdegrés. Elles concourent à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les écoles délivrent aux élèves de cycle 3 l'attestation de première éducation à la route (APER). La validation des compétences de l'APER, spécifiquement celles de l'enfant rouleur, contribue à la validation du bloc 2 du Savoir rouler à vélo (SRV). Les actions mises en œuvre durant la Semaine nationale de la marche et du vélo pourront être l'occasion de valider tout ou partie des trois blocs du SRV.

Au collège, cette édition 2021 pourra permettre de préparer les élèves aux épreuves des attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 (en cinquième) et de niveau 2 (en troisième), qui se déroulent du 8 février au 25 juin 2021.

Les informations concernant cet événement sont accessibles sur le portail Éduscol « éducation-sécurité-routière » dans la rubrique « Semaine nationale de la marche et du vélo ». Sur ce portail, les enseignants peuvent inscrire leurs classes, s'informer sur les modalités de participation, d'organisation et les aspects réglementaires. Les actions pourront être valorisées sur les réseaux sociaux avec le #SEMVELO.

En raison du contexte sanitaire et afin de garantir la protection des élèves et des personnels, les enseignants sont invités à consulter régulièrement le protocole sanitaire renforcé qui s'applique dans les écoles et les collèges sur le site education.gouv.fr.

Les établissements participant à cette action voudront bien m'en informer par courriel : ce.des1.dsden90@ac-besancon.fr.

Madame BURGGRAF, correspondante départementale sécurité routière, veillera à la conformité des projets au regard de la réglementation en vigueur, prendra contact avec les enseignants référents des actions et associera les conseillers pédagogiques de circonscription au suivi local de l'opération.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur académique des services
De l'éducation nationale

Eugène KRANTZ

